

Dispositif d'appel à projets du Beauvaisis

1 Pôle territorial en innovation agricole et numérique agricole

Le pôle territorial en innovation, agricole numérique agricole, porté par l'Agglomération du Beauvaisis et soutenu par la Région de Hauts de France est composé par le CETIM, UnilaSalle, le Pôle IAR et des entreprises privées du secteur agricole telles que AGCO, GIMA et ISAGRI. Les partenaires se coordonnent dans cet appel à projets, pour favoriser l'émergence de projets innovants dans le machinisme, le numérique et la technologie agricole.

Cet appel à projets du Beauvaisis est un dispositif d'accompagnement à l'émergence et à la création d'entreprises innovantes dans le milieu agricole.

2 L'appel à projets

Le présent appel à candidature s'adresse plus particulièrement aux entreprises ou porteurs de projets de toutes nationalités qui veulent tester, en condition réelle, sur une période longue (6 à 18 mois), une solution innovante (faisabilité industrielle, rentabilité, adaptation du produit aux besoins des utilisateurs) répondant de manière privilégiée aux thématiques prioritaires du machinisme agricole, du numérique agricole et de la technologie agricole.

L'Agglomération souhaite par ailleurs que ces innovations porteuses de valeur ajoutée et d'emplois bénéficient pleinement au territoire et contribuent à diffuser l'esprit d'innovation et l'ancrage de ces projets dans les Hauts-de-France.

Grâce à cet appel à projets, chaque acteur du Beauvaisis a ainsi l'opportunité de devenir laboratoire d'expérimentation en accueillant et en accompagnant les projets sélectionnés. Chaque entreprise devra donc associer à sa candidature un acteur régional (collectivité, association, entreprise, établissement public,..) qui accueillera le déploiement du projet.

L'Agglomération, elle-même, à l'occasion de cet appel à candidatures, sera laboratoire d'expérimentation et offrira aux entreprises sélectionnées la possibilité de tester et d'expérimenter leurs solutions au sein des grands équipements régionaux, devenant ainsi le premier laboratoire à échelle humaine d'innovation agricole.

La date de livraison des candidatures est fixée au 15 septembre 2018 à minuit. Les candidatures peuvent être envoyées à l'adresse mail dédiée, soit en un seul envoi, soit par plusieurs envois mais toujours avec le même nom de code du projet.

3 Les projets attendus

Sont éligibles trois projets individuels de développement expérimental (développement pré-concurrentiel) et d'innovation parmi les projets présentés.

Les projets seront éligibles en fonction de leur phase de développement :

Correspondant dans l'échelle TRL de recherche technologique pour l'industrie aux échelons de 5 à 9. C'est-à-dire, les projets éligibles seront en phase de validation de la technologie dans un environnement représentatif jusqu'à la validation du système dans un environnement réel.

L'expérimentation doit notamment permettre de valider :

- L'efficacité du produit/service
- La praticité du produit/service
- Les améliorations techniques du produit/usure
- La durabilité du produit/service *in situ*
- Les risques liés à l'industrialisation
- La concertation et l'aide à l'usage

Pour être éligibles, les projets devront répondre à au moins une de ces trois thématiques :

- machinisme agricole
- numérique agricole
- technologie agricole

4 La dotation octroyée aux lauréats

Parmi les candidatures soumises, trois projets seront choisis et recevront une dotation totale de 30 000 €, repartis sur les trois projets sélectionnés soit 10 000 € par projet avec possibilité d'intégrer l'incubateur et bénéficiaire d'accompagnement, de mentoring, avec un accès à l'écosystème des partenaires dans l'innovation agricole : AGCO, GIMA, CETIM, Agrilab et ISAGRI par le biais du pôle territoriale d'innovation agricole et numérique agricole.

4.1 Dépenses éligibles pour les prestations

Seules sont éligibles les dépenses additionnelles spécifiques au projet. Elles seront précisées dans les conventions de financement et doivent s'inscrire dans les catégories suivantes :

- les dépenses liées à l'établissement de la faisabilité du projet (technique, juridique, financière et commerciale)
- les dépenses liées à la réalisation d'un démonstrateur ou d'un prototype
- les prestations techniques sous-traitées
- les dépenses liées à l'évaluation dans la mesure où elles répondent aux exigences du protocole

Ne sont pas éligibles, les dépenses liées aux déplacements, aux frais d'impression, de communication, de réception, engagés par le porteur et ses partenaires autour de la solution innovante expérimentée.

Les équipements informatiques génériques ne sont pas éligibles.

Les dépenses sont déclarées en euros et hors taxes.

4.2 Versement des aides

Dans la majorité des cas, le versement de l'aide se fera en trois fois : 40% *ab initio*, à la signature de la convention de financement, 40% lors du jalon intermédiaire et 20 % au solde.

5 La sélection des projets

5.1 Processus de sélection

A la clôture de l'appel à projets, le processus aboutissant à l'envoi de la convention comporte plusieurs phases détaillées ci-dessous. Sauf difficulté particulière, leur durée, c'est-à-dire le délai moyen entre le relevé des dossiers et l'envoi de la convention, est de 2 mois.

- **Examen des dossiers écrits** : présélection des dossiers à auditionner par un comité d'experts, sur la base du dossier écrit
- Les dossiers non éligibles ou de qualité insuffisante seront écartés et les porteurs avertis de leur non sélection.

- **Audition des projets** par un comité d'experts

Toutes les personnes qui participent au processus de sélection seront tenues à la confidentialité par la signature d'un accord idoine.

- Le comité d'experts est notamment composé de personnalités qualifiées indépendantes et de représentants du pôle territorial d'innovation agricole et numérique agricole du Beauvaisis et de l'Agglomération du Beauvaisis.
- A l'issue des auditions, le comité d'engagement pour cet appel à projets décide des projets présélectionnés qui feront l'objet d'une instruction. Les autres sont avertis de leur non sélection.
- La décision de présélectionner un projet pourra être accompagnée de conditions particulières émises par le comité d'engagement.
- **Finalisation de l'instruction** par l'Agglomération du Beauvaisis
- Des informations complémentaires sur les porteurs du projet et le projet lui-même peuvent être demandées. Dans le cadre d'un projet collaboratif, un projet d'accord de collaboration entre partenaires devra être élaboré.
- Le(s) candidat(s) devra(ont) à ce stade fournir un résumé de présentation de leur projet d'une page pour communication aux médias et au grand public.
- Cette phase permet notamment de valider l'éligibilité des dépenses prises en compte, de s'assurer de la capacité des éventuels partenaires privés à financer leur part des dépenses et de préparer les annexes techniques et financières des conventions de financement.
- **Décision de financement du comité d'engagement** et envoi des conventions par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- En répondant au présent appel à projets, le candidat déclare accepter les conditions générales de soutien.

5.2 Modalité de remise du dossier de soumission

Le dossier de soumission doit être transmis sur l'adresse innovationagricole@beauvaisis.fr

- En cas de problème, les candidats devront appeler l'assistance téléphonique au 03 44 14 46 20 ou envoyer un message à l'adresse innovationagricole@beauvaisis.fr

5.3 Dossier de soumission

Le dossier de soumission est téléchargeable sur le site internet :

<http://www.beauvaisis.fr>

Le dossier doit être rempli conformément aux instructions de l'annexe « Instructions pour le dossier de soumission ».

5.4 Règles d'éligibilité des projets

Un projet est éligible au présent appel aux conditions suivantes :

- il répond à tous les critères décrits dans le §3 « Les projets attendus » ;
- les travaux n'ont pas commencé avant que la demande d'aide ait été soumise ;
- le positionnement du projet au regard d'éventuels autres projets déjà en cours chez le(s) partenaire(s) doit être précisé ainsi que les demandes de financement déjà effectuées ;
- le dossier de soumission (cf. §5.3) est complet.

Les projets ne respectant pas l'un de ces critères seront écartés du processus de sélection.

5.5 Règles d'éligibilité des porteurs de projet

Un projet sera éligible s'il est porté par des porteurs de projet indépendants, par un ou plusieurs établissements universitaires ou économiques partenaires. Les établissements peuvent être soit publics, soit privés.

Un projet sera éligible s'il est porté par une startup, TPE, ETI ou un consortium de partenaires privés et publics.

5.6 Critères d'évaluation

Une fois l'éligibilité validée, la sélection s'appuiera sur les critères suivants :

- Qualité du projet
- Ambition et cohérence du projet
- Crédibilité des professionnels, intervenants et qualité des partenariats le cas échéant
- Innovation dans la démarche
- Insertion cohérente du projet dans le parcours des agriculteurs et, plus globalement, dans une stratégie ambitieuse, visible et attractive
- Complémentarité des acteurs impliqués et pertinence des éventuels partenariats privés mis en place
- Lien du projet avec les entreprises
- Qualité de la démarche d'innovation sur les projets
- Pertinence de la méthodologie adoptée pour favoriser l'innovation dans l'agriculture
- Part du temps passé dans l'entreprise
- Nombre d'établissements (agriculteurs, coopératives, entreprises, etc.) ayant fait part de leur intention d'être partenaires (lettres d'intention) et diversité des

partenariats (coopératives d'agriculteurs, groupements ou associations, entreprise petite, moyenne ou grande)

- Ambition des projets et implication prévue des dirigeants et/ou cadres supérieurs
- Potentiel de création d'activité économique
- Incitation à créer ou favoriser la création de nouvelles entités (*spin off*, *startup*)
- Possibilité pour le porteur de projet de rejoindre la *spin off* ou de récupérer la PI pour créer une *start-up*

« Appel à projets innovation agricole »

INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE SOUMISSION

1. Constituez votre projet et envoyez-le à la direction de l'économie de l'Agglomération du Beauvaisis à l'adresse mail innovationagricole@beauvaisis.fr
2. Déposez l'ensemble des fichiers listés page suivante avant le 15 septembre 2018 minuit.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Documents à rédiger au format libre (consignes pages suivantes)

- o Pour les entreprises privées partenaires : présentation du porteur
- o Présentation du projet sous forme de diapositives

Documents à télécharger depuis l'extranet et à compléter

- o Annexe technique du projet (voir « Annexe technique DC.docx »)
- o Attestation d'éligibilité au regard des régimes d'aides européen (à compléter et signer par le représentant légal ou toute personne habilitée)
- o Plan d'affaires (pour les partenaires privés) : étude de marché, état de l'art et plan de financement

Documents à scanner :

- o **Dernière liasse fiscale complète** ou dernier bilan et compte de résultats approuvés par l'assemblée (pour les partenaires privés).
- o **Preuve de l'existence légale** : extrait KBis de moins de 3 mois.

Pour les filiales de groupe, fourniture d'un organigramme juridique précisant les niveaux de participation (à l'exclusion des sociétés cotées sur les marchés réglementés) et les effectifs de chaque entité (pour les partenaires privés).

Pour les associations : statuts ou convention constitutive avec la liste des membres du bureau ou du conseil d'administration et extrait du Journal Officiel.

- o Les statuts
- o Attestation de régularité sociale et fiscale (pour les partenaires privés ou associations).
- o Copie d'un document (en cours de validité) conforme à l'original permettant l'**identification** (pour les partenaires privés ou associations) :
 - de la personne physique représentant la société candidate (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour et justificatif de l'adresse du domicile)
 - des actionnaires détenant plus de 20% du capital :
 - § si personnes physiques : carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour et justificatif de l'adresse du domicile
 - § si personnes morales : extrait Kbis de moins de trois mois ou statuts ou équivalent pour une société étrangère, et la carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour et justificatif de l'adresse du domicile du représentant légal de la personne morale.

NB : Pour les entreprises

PRESENTATION DU PORTEUR *(pour les partenaires privés uniquement)*

Cette présentation n'a pas de format imposé, si ce n'est sa longueur : de 2 à 5 pages maximum par candidat.

Les éléments ci-dessous doivent y figurer :

- Actionnariat
- Répartition du capital et évolution récente
- En cas de détention par une holding, préciser l'actionnariat de cette dernière. Si le candidat fait partie d'un groupe, joindre un organigramme (avec participations, effectifs et chiffre d'affaires des sociétés du groupe)
- Autres financements
- Description en quelques lignes du parcours des dirigeants (mini-CV)
- Activités
- Nature de l'activité. Principaux produits et/ou procédés propres (et/ou issus du négoce)
- Chiffres clés : CA, effectifs, etc.

Vous pouvez également faire figurer des éléments complémentaires facultatifs mais susceptibles d'éclairer l'instruction de votre dossier :

- Stratégie
- Modèle économique
- Position concurrentielle aux niveaux national et international et principaux concurrents
- Relations avec l'environnement (pôles de compétitivité, enseignement, recherche publique, etc.)
- Sites et équipements proposés dans le cadre du partenariat (description, localisation)

- Principaux savoir-faire apportés dans le partenariat (méthodologie d'animation, etc.)
- Intervenants susceptibles de participer

GRANDS PRINCIPES DE COLLABORATION

Pour les projets collaboratifs uniquement.

Ce document n'a pas de format imposé.

Il doit expliciter en quelques lignes les principes de la collaboration entre partenaires sur les points listés ci-dessous.

Il doit être co-signé par un représentant légal de chaque partenaire du consortium (ou toute personne habilitée - joindre dans ce cas une délégation de signature) .

1. Principes de partage de la propriété intellectuelle du projet
2. Principes de partage de l'exploitation des résultats du projet
3. Apports respectifs de chaque partenaire au démarrage du projet

PRESENTATION DU PROJET SOUS FORME DE DIAPOSITIVES

Cette présentation complète la description du projet de l'annexe technique. Elle n'a pas de format imposé si ce n'est la longueur : 20 diapositives maximum. Elle doit préfigurer la présentation qui pourrait être faite lors de l'audition le cas échéant.

Les éléments ci-dessous doivent y figurer :

- Brève présentation du ou des porteurs de projet
- Description du projet envisagé
- Techniques et technologies utilisées
- Méthodologies sur les projets
- Articulation avec les autres produits existants/concurrents
- Présentation de l'équipe et intervenants
- Premières idées de présentation du dispositif à l'intention des entreprises
- Business modèle

RESUME EN UNE PAGE

POUR COMMUNICATION MEDIAS ET PUBLIC LARGE

Ces informations seront demandées lors d'un avis favorable dans le processus d'audition. Elles pourront être utilisées pour communiquer auprès des médias sur votre projet.

Consignes pour le résumé :

.. Décrivez dans un fichier Word votre projet en quelques paragraphes précisant notamment :

- La description générale du projet (technologie, transformation des entreprises, etc.)
- Exemple d'usages finals
- Innovations ciblées et axes de différenciation
- Présentation du ou des porteurs de projet

.. Assurez-vous de **ne pas divulguer des informations trop sensibles** ou confidentielles (contrat non encore signé, brevet en cours de dépôt, etc.).

.. Indiquez à la fin les coordonnées d'un contact presse (le plus souvent, les journalistes contactent les porteurs de projet avant d'écrire leur article : indiquer le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du contact)

Consignes sur la forme

.. Chaque paragraphe doit être **rédigé** (pas d'énumération).

.. Le résumé doit compter **environ 500 mots**.

.. Veillez à **soigner le style** et l'adapter à une audience large, grand public.

.. **Ne pas fournir de PDF** ou Powerpoint. Le style du document Word est libre, **seules les informations brutes en seront extraites** (copié / collé).

.. **Nous vous conseillons d'insérer dans cette fiche un ou plusieurs visuels afin d'illustrer votre projet et de mieux attirer l'attention du lecteur**

- Assurez-vous de la bonne définition des images que vous joignez à la fiche (vous pouvez mettre un lien de téléchargement vers les images)

- Indiquez pour chaque image le crédit à mentionner.

En déposant cette fiche résumé, vous accordez à l'Agglomération du Beauvaisis, le pôle territoriale en innovation agricole et numérique agricole et la Région Hauts de France le droit de la diffuser, y compris avec les images, dans le cadre de la communication sur le projet ou le dispositif appel à projets innovation agricole .